

## Application de Fiche Règlementaire A l'attention des Orthoptistes

**FR  
154**

### Que prévoit cette fiche ?

**Création d'un forfait pour l'évaluation de l'environnement au domicile du patient en situation de handicap sévère et présentant une déficience visuelle pour définir ou adapter la stratégie de rééducation.**

**33€**

FOT « Forfait évaluation domicile handicap »

Le code prestation FOT correspond à ce forfait d'évaluation. Il doit être coté en association avec un acte de rééducation (AMY).

Taux applicables pour cet acte

TAUX	CRPCEN
60 %	80 %



**Retrouvez tous nos supports d'accompagnement sur notre site internet !**

[www.healthcare-eid.ingenico.com](http://www.healthcare-eid.ingenico.com)

Sélectionnez la rubrique **Support**  
Pour les professionnels de santé

**Cette évolution réglementaire sera intégrée dans une future mise à jour logicielle de VEHIS.**

**Aidez-nous à mieux vous accompagner**

Cliquez ci-dessous et dites-nous ce que vous pensez de l'accompagnement Ingenico Healthcare/e-ID

[Donnez-nous votre avis](#) ➔